

RAPPORT DE PHILIPPE VALAY POUR LA PRODUCTION FRANCAISE

Depuis 10 ans la production française est volontairement stabilisée autour de 14 000 hectares de verger, pour un tonnage de 45 à 50 000 tonnes de pruneaux. Notre développement continue à se faire par l'élévation du niveau de qualité et la sélection de segments de marché adaptés à notre profil de production.

Nous avons environ 1700 exploitations agricoles produisant des pruneaux, d'une superficie moyenne de l'ordre de 50 hectares dont 8 hectares de pruniers d'Ente. Le séchage, entièrement fait au four, se réalise pour les 2/3 du tonnage total dans 700 installations individuelles, et le tiers restant dans 34 coopératives locales spécialisées dans le séchage des prunes.

La partie industrielle de notre filière a sensiblement évolué depuis une dizaine d'années. Le dernier événement d'actualité est la mise en difficulté de la Société Laparre, une société familiale très ancienne qui n'a pas pu acheter de récolte en 2007. Aujourd'hui notre filière est centrée autour de 4 coopératives qui collectent et commercialisent 80% de la récolte de pruneaux de France. A lui seul le groupe France Prune en commercialise près de 65%.

Les premières coopératives ont été créées en 1963, et ont progressivement supplanté les entreprises familiales de négoce qui dominaient le marché dans le passé. Cela montre que, à long terme ce sont les producteurs qui maintiennent la vie de la filière, parce qu'ils sont les plus attachés à la pérennité de leur métier et de leur production.

Avec l'augmentation progressive de la production et la variabilité des récoltes, les transformateurs ont dû constituer des stocks reportables d'une année sur l'autre pour pouvoir lisser l'offre et satisfaire régulièrement la clientèle.

Les producteurs européens doivent en ce moment faire face à une nouvelle situation avec la réforme de l'Organisation Commune de Marché des Fruits et Légumes, qui depuis 30 ans soutenait notre production avec un système de prix minimum au producteur et d'aide compensatrice sur le produit. Ce dispositif était une sorte de deficiency payment destiné à compenser les écarts de coûts de revient dus aux législations économiques, sociales et environnementales, tant nationales qu'européennes.

Pour se mettre en conformité avec ses engagements dans la négociation OMC, l'Europe a décidé de réformer les modalités de ce système. Le principe d'une aide n'est pas remis en cause, mais désormais l'aide, dont le niveau est légèrement abaissé, sera répartie entre les producteurs au prorata du nombre d'hectares de pruniers qu'ils cultivent. Cette aide sera attribuée en contrepartie de sévères obligations, particulièrement dans le domaine du respect de

l'environnement. Elle sera assujettie à l'obligation d'appartenir à une Organisation de Producteurs qui passe contrat avec un transformateur agréé. Ce système fonctionnera pendant 5 ans, et une nouvelle réforme interviendra ensuite.

Pour terminer mon exposé, je voudrais faire part de notre réflexion sur le thème du jour, à savoir la promotion des ventes et le développement de la consommation.

En effet, les expériences californienne et française le montrent, si le souci bien légitime de chaque entreprise est d'augmenter sa part de marché, peu importe pour elle que ce soit en augmentant le marché lui-même ou en prenant la part des concurrents. En réalité il est beaucoup plus facile pour une entreprise de prendre sur la part des concurrents, et les producteurs restent avec leur marchandise supplémentaire non vendue. Cela montre que la dynamique de la concurrence entre entreprises ne peut résoudre le problème des producteurs, qui est d'augmenter la consommation globale.

C'est là la raison d'être de l'IPA : on ne peut augmenter réellement la taille du gâteau, la consommation mondiale, qu'en organisant des actions communes. Pour être efficace, cette promotion doit être générique et profiter à tous. Il est donc normal que tous les producteurs et tous les transformateurs participent financièrement aux actions. Ainsi on peut créer un fonds financier de promotion qu'aucune entreprise ne pourrait à elle seule constituer. Je pense que les exposés de cet après-midi le démontreront.

Merci de votre attention.